

Compte-rendu du Conseil d'Établissement – Lycée français International d'Al Khobar le 29 juin 2020

Le quorum étant atteint, le CE est ouvert par Monsieur le proviseur à 17h05

Le secrétariat sera assuré par M Nougoum représentant du personnel enseignant du secondaire.

En propos liminaire, Monsieur le proviseur souhaite faire un point sur la situation des vols internationaux et le fait de pouvoir quitter – ou pas – le territoire saoudien en cette période de vacances scolaires. A ce jour nous ne disposons pas d'informations des autorités saoudiennes sur la réouverture des vols à part le fait que les jawazat ont annoncé que les résidents qui quitteraient le pays ne seraient pas autorisés à revenir avant la fin de la pandémie. De plus, la liste des pays autorisés à rétablir des liaisons avec l'UE ne comprend pas à ce jour l'Arabie saoudite.

I. Affaires administratives

- 1- L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.
- 2- Le PV du dernier CE est adopté à l'unanimité.
- 3- Des propositions de modifications du règlement intérieur sont discutées :
 - Les tests d'admission : M. El Bilouzi explique que l'objectif de cet aménagement est d'empêcher un enfant de subir un retard d'un an pour les petites classes. Cependant le chef d'établissement peut proposer un aménagement pédagogique et ainsi éviter de proposer systématiquement une inscription en classe inférieure (par rapport à son âge) à un enfant qui ne réussirait pas les tests. La possibilité de repasser le test peut être proposée pour des enfants malades par exemple.
M. El Badri se satisfait que cette demande faite depuis longtemps par les enseignants soit enfin entendue. M. Quignon explique qu'en début d'année, beaucoup d'élèves ont été remis dans leur classe d'âge pour corriger ce dysfonctionnement, ce qui explique la création d'une troisième classe de CP.

M. El Bilouzi et M. Quignon précisent que la phrase « Le proviseur se réserve le droit de proposer un aménagement de scolarité selon le diagnostic l'équipe pédagogique » permet d'adapter l'aménagement par exemple aux élèves venant d'un autre système.

La modification est la suivante dans la partie 1. 1.b. :

« Suivant les résultats des tests, l'élève sera :

- Admis dans la classe correspondant au niveau du test.
- ~~Admis dans la classe de niveau inférieur (pour le 1^{er} degré).~~
- Invité à repasser le test.
- Refusé.

Le proviseur se réserve le droit de proposer un aménagement de scolarité selon le diagnostic l'équipe pédagogique »

La modification est admise à l'unanimité.

- M. Quignon explique Le retrait de l'expression « à l'extérieur de l'établissement » permet d'éviter une redondance de phrase et permet d'attirer l'attention des parents sur leur responsabilité.
- « Les classes fonctionnent du dimanche au jeudi. L'accueil des élèves se fait à partir de 7h30, heure d'ouverture des portes de l'établissement. Avant cette heure les élèves ne sont pas surveillés à l'extérieur de l'établissement et sont sous la responsabilité des parents. Les cours débutent à 7h45 ».

Modification adoptée à l'unanimité

- M. El Bilouzi explique qu'à 7h45 les accès à l'école sont fermés. Les élèves de maternelle doivent donc être accueillis entre 7h30 et 7h45 et non 8h00. Le temps pédagogique commençant à 7h45, le temps d'accueil se fera donc avant 7h45. Lorsque les enfants sont à l'extérieur de l'établissement, avant 7h30 par exemple, ils ne sont pas sous la responsabilité de l'établissement.

Modification validée à l'unanimité

Sauf autorisation, aucune personne, excepté le personnel de l'école, n'est admis dans l'enceinte de l'établissement durant le temps scolaire.

L'établissement propose :

- une garderie payante jusqu'à 15h00 pour les classes élémentaires. Celle-ci aura lieu dans la BCD élémentaire.
- pour les classes du collège et du lycée, un personnel de vie scolaire assure la surveillance des élèves dans la cour et dans la salle de permanence jusqu'à 15h.

Modification validée à l'unanimité

Pour les élèves du 1^{er} degré, ils devront se présenter au secrétariat accompagnés d'un responsable et retirer une autorisation de rentrée en classe ~~auprès du secrétariat.~~

M. El Badri demande de retirer la partie « accompagnés d'un responsable » car des enfants plus grands du 1^{er} degré, ceux de CM2 par exemple, viennent seuls (dans le bus ou par des chauffeurs). M. El Bilouzi explique qu'il ne veut pas avoir à disputer les enfants pour les retards du fait de leurs parents. Il veut pouvoir cibler les « retardataires chroniques » et s'adresser aux parents.

L'objectif est d'avoir une règle commune qui puisse être rappelée aux parents. M le proviseur rappelle que la bienveillance est de mise dans ces cas mais qu'il s'agit de se doter d'un cadre plus ferme afin d'éviter tout abus.

Modification adoptée à l'unanimité.

- « Après toute absence, si courte soit-elle, même en classe maternelle, l'élève doit, dès son retour à l'école, présenter une justification écrite de son absence au responsable de sa classe ou au CPE pour le secondaire. Faute de ce document, il ne peut pas être admis en classe ».

M. Nougoum explique que les absences non justifiées sont visées ici. Il n'est pas normal qu'au collège des élèves dépassent les 30 demi-journées d'absences non justifiées. M. Darwich demande que le mot sur le carnet de liaison puisse être rendu 48 ou 72h après son retour.

Mme El Harran insiste sur le fait que même une seule absence doit être justifiée au retour de l'élève.

M. Nougoum explique que la bienveillance domine. Mais des abus ont été commis par une minorité de parents et cela peut être interprété comme un manque de respect envers la vie scolaire qui envoie de nombreux mails sans obtenir de réponses.

M. Darwich demande si un appel téléphonique de manière exceptionnelle peut servir de justification. Mme El Harran précise que cela est déjà fait.

M. El Bilouzi demande de supprimer la partie : « même en classe maternelle » qui de fait sous-entend que l'école maternelle serait à part.

Modification adoptée avec une opposition.

- « Respecter les voies d'accès à l'établissement : hormis les résidents du compound Nesma village, aucun élève ne peut accéder à celui-ci en dehors de la porte d'accès principale du compound »

M. Quignon souhaite ici préciser que seuls les élèves habitant le compound de Nesma puissent

Modification adoptée à l'unanimité

« Elles concernent essentiellement les interdictions et les obligations des élèves »

Modification adoptée à l'unanimité

- « Confiscation du téléphone portable ou de tout objet qui peut entraîner un danger du point de vue de la sécurité des élèves ; celui-ci sera remis aux parents lorsqu'ils viendront le récupérer ».

M. Quignon explique que l'utilisation par exemple du téléphone de manière non pédagogique ou en « troublant l'ordre public » ne sera remis qu'aux parents. M. Dernaïka demande à ce que les élèves puissent le récupérer le soir car certains parents habitent très loin. Mme El Harran demande à ce que le portable ne soit rendu qu'une semaine après la confiscation. M. Nougoum explique à M. Dernaïka qu'un des buts de ce type de mesures vise à obliger les parents à se déplacer et ainsi provoquer une réaction face à ce problème.

M. Darwich rappelle que des cas de harcèlement dans l'école ont eu lieu il y a plusieurs années et il a regretté les faibles sanctions prises à l'époque par l'ancienne direction. Il demande que si cela se reproduit des sanctions lourdes soient prises. M. Quignon dit que les cas de harcèlement liés à l'usage du numérique sont sanctionnés par la loi. L'établissement ne montre envers les auteurs de tels actes aucune complaisance.

Modification adoptée à l'unanimité

- Adresse de l'établissement

Modification adoptée à l'unanimité

4- Code vestimentaire

M. le proviseur propose ,comme la commission réunie la veille l'a proposée, que l'on reste sur le règlement intérieur actuel avec un code couleur.

M. Darwich propose de repousser cette question à l'année prochaine en conservant le règlement intérieur tel quel, car vu les délais, il lui paraît peu probable que l'on puisse mettre en place pour la rentrée prochaine un uniforme (choix, commande, qualité des tissus, question du coût).

M. Quignon explique que le cadre du RI prévaut tant que le nouveau code vestimentaire n'est pas défini et ce travail serait fait au cours de l'année prochaine si le vote de ce soir aboutissait à la mise en place d'un uniforme. M Nougoum explique que cette question aura énormément mobilisé de temps cette année notamment lors des CE et qu'au final nous nous retrouvons au point de départ.

M. le proviseur demande à passer au vote sur le maintien de l'article actuel du règlement intérieur.

5 votes contre, 2 abstentions, 5 votes pour

Comme il y a égalité, le président a une voix prépondérante, le maintien de l'article est adopté.

II. Affaires pédagogiques

a. 1^{er} bilan sur le téléenseignement

Les enfants en difficulté ont pu être pénalisés par ce mode d'enseignement. Nous espérons que nous pourrons faire la rentrée en présentiel. M. Quignon communiquera sur le mode d'enseignement dès que les autorités saoudiennes auront pris une position officielle.

M. El Bilouzi souligne l'implication de tous les enseignants du primaire dans l'EAD avec des collègues qui se sont formés en dehors de leur temps de travail. Les parents ont aussi effectué un travail de suivi remarquable. Il remercie tous les collègues de la PS à la terminale et les élèves aussi qui se sont pleinement investis. M. Nougoum remercie aussi les élèves pour leur sérieux et explique que le choix des manuels numériques dans le secondaire a permis une transition facile vers l'EAD car tous les élèves étaient de fait, équipés.

M. Lepin remercie le corps enseignant et a eu des témoignages louant la réaction et le travail effectué par notre établissement

M. Angibeaud remercie les enseignants et les administratifs. Le modèle de l'école française est cité par les autres systèmes éducatifs. Cet EAD a sûrement aussi permis aux élèves d'être plus responsables, plus matures.

M. Darwich rejoint ce qu'ont dit M. Lepin et M. Angibeaud. Il témoigne des retours des parents très positifs tous niveaux confondus. Il remercie les enseignants, la direction, la CPE, le directeur et les administratifs.

M. Darwich pose une question sur le taux d'absentéisme. M. Quignon répond que le taux d'absentéisme est resté très faible.

M. EL BADRI remercie chaleureusement M. Guermoudj pour avoir formé le soir même de l'annonce du confinement les collègues.

M. Quignon conclut que cet EAD a permis aux enseignants et aux élèves de gagner des compétences numériques.

b. Les résultats aux examens.

Résultats DNB :

Sur 30 inscrits : 27 admis et 3 refusés

Mentions : 15 TB dont 6 F, 7 B, 3 AB, 2 admis sans mention

Les élèves refusés n'avaient pas acquis les compétences de fin de cycle. M le proviseur déclare qu'au-delà de l'excellence des résultats, il est toujours très difficile de constater l'échec de quelques élèves.

Résultats Bac :

18 reçus (aucun au rattrapage) : 9 mentions TB dont 4 Félicitations du jury, 5 mentions Bien, 2 mentions AB.

M. Angibeaud pose la question des résultats parcoursup. M. Quignon et Mme Abidi expliquent que les meilleurs élèves ont été pris dans de très bonnes écoles.

c. Modalités possibles de rentrée 2020

M. Quignon présente la structure prévisionnelle de l'an prochain. D'après la prévision, nous aurions 6 divisions en Maternelle (2 classes par niveau). A l'élémentaire, il y aurait aussi 2 divisions par niveau.

Pour le secondaire nous espérons 2 classes de sixième, une classe de cinquième, deux classes de quatrième et une de troisième. En lycée, une classe de seconde, une de première et une de terminale. En 5^{ème} il est noté qu'une seule classe est actuellement prévue mais il est possible qu'une autre 5ème soit ouverte en fonction des inscriptions réalisées.

L'effectif total prévu est de 539 élèves mais un nombre important d'élèves en maternelle ne sont pas inscrits probablement parce que certains parents attendent de savoir si l'enseignement se fera à distance ou en présentiel. On peut craindre qu'une partie des familles d'enfants de maternelle ne concrétisent pas l'inscription si nous devons travailler en distanciel.

En conseil des maitres, M. Nougoum explique que les collègues se sont vus annoncer 4 classes de maternelle alors que les instances du lycée ont eu l'annonce de 6 classes : il souhaite savoir ce qu'il en est réellement. M. El Bilouzi dit que le soir du conseil de maitres il y avait 90 élèves en maternelle. M. Quignon précise qu'il y a une volatilité en fonction des inscriptions quotidiennes.

M. Gulkasehian indique que la réouverture de l'établissement a permis à des familles de venir payer ce qui explique les modifications des chiffres depuis le conseil des maitres.

M. El Badri pose la question d'une éventuelle classe de double niveau en maternelle (évoquée en conseil des maitres) et M. El Bilouzi répond qu'aujourd'hui on ne peut pas fixer définitivement la

structure. M. Gulkasehian précise que les prévisions sont difficiles vue la situation de crise liée au coronavirus. La structure sera mieux fixée à la mi-août.

M Raad prend la parole afin de rendre hommage à M Imad GHOLMIEH qui nous a récemment quitté. Il rappelle que cet homme fut un partenaire et un soutien de notre école et il souhaite qu'on puisse lui rendre hommage en donnant son nom par exemple à une salle de notre lycée. M. Darwich et M. Quignon précisent que dès que la situation sanitaire le permettra un hommage approprié sera rendu pour un homme qui a toujours été un appui fort pour l'établissement et ce depuis longtemps.

III Affaires financières

M. Gulkasehian explique que la construction du budget se fait sur une base de 539 élèves avec baisse d'environ 60 élèves. Les frais de scolarité ont été augmentés de 3,2 % pour compenser cette baisse d'entrées. La gestion de nos dépenses soit être prudente : suivi du stock de fournitures (éviter les achats en double), mise en concurrence des fournisseurs (ex du FAI). Il annonce vouloir entrer en négociation avec l'entreprise Nesma pour renégocier à la baisse le loyer de notre établissement. Il annonce aussi vouloir réduire de manière importante les lignes de crédit allouées à la formation continue et favoriser par exemple la formation à distance (il rappelle qu'au vu de la situation sanitaire actuelle, les formations n'auraient pas lieu avant quelques temps). Il annonce aussi sa volonté de réduire la masse salariale : baisse de la structure avec le non remplacement du personnel enseignant qui ont quitté l'établissement. L'objectif annoncé est de réaliser entre 18 et 20% d'économies pour l'année prochaine en espérant, l'année d'après, retrouver des marges de manœuvres suffisantes pour fonctionner à nouveau « normalement ». Il annonce aussi qu'il n'y aura pas de travaux réalisés cet été ; pas d'investissements « lourds » afin comme objectif de faire le « dos rond » et attendre que le gros de la crise actuelle passe ; il rappelle également que l'école française n'a pas vocation à faire du profit et que l'argent des frais de scolarité est réinjecté intégralement dans l'établissement.

M. Nougoum déplore qu'aucun bilan du compte financier et qu'aucun budget prévisionnel n'aient été présenté au CE, ce qui constitue une première dans l'histoire récente de notre établissement. On apprend en direct l'annonce de près de 18% d'économies sans que l'on puisse débattre de la pertinence des choix opérés ni même que l'on prenne l'avis des enseignants et d'autres membres de la communauté éducative.

M. Gulkasehian répond qu'il suffisait de demander les chiffres, ce à quoi M. Nougoum répond qu'il y a un manque de communication et que traditionnellement ces documents étaient donnés aux membres du CE. Il suffisait par exemple de joindre les deux fichiers aux autres pièces jointes qui accompagnaient la convocation au CE

Mme. Abidi rappelle qu'il y a toujours eu de la transparence et que cette année, il n'y a pas de chiffres présentés. Et les choix ont été faits. C'est du jamais vu.

M. El Bilouzi dit que ce qui a été retiré du matériel, ce sont les chiffons et les calculatrices. M. Nougoum demande de ne pas caricaturer ses propos car il s'agit d'une baisse de 18 à 21% d'un budget conséquent.

M. Darwich explique que lorsque l'établissement est passé de l'AEFE à la MLF, il avait poussé pour que la MLF propose une gestion directe afin de minimiser les dépenses de l'établissement (sur la part versée à la MLF en fonction du statut de l'établissement). En gestion directe cela coûterait moins

cher. Au Conseil de gestion, ils ont eu des chiffres et M. Darwich a demandé à ce que les dépenses non urgentes soient reportées. Il appelle à des discussions entre la direction et le personnel. M. Angibeaud demande d'avoir plus d'informations utiles pour les membres du Conseil de gestion et pour les enseignants qui sont sur le terrain afin de mieux éclairer leur réflexion. M. Lepin indique que tout doit être mis en place et améliorer la communication.

M le Conseiller consulaire, M. Raad explique que l'Etat français a mis en place un budget pour soutenir les écoles à l'étranger suite à la crise de la covid-19 et de faire remonter les justifications de demandes d'aides. Pour résoudre cette crise il faut travailler ensemble.

M. Nougoum explique qu'il est clair qu'une baisse de recette doit entraîner une baisse des dépenses et des arbitrages doivent être faits : le Conseil de gestion et le chef d'établissement trancheront conformément aux prérogatives de chacun. M. Gulkasehian répond que s'il reçoit la consigne de présenter tel ou tel document, il le fera. Il n'y a pas de volonté de cacher quoi que ce soit.

M. Darwich indique que depuis que la MLF a pris les rênes de l'école, il a eu des difficultés pour avoir des chiffres. Mais avec l'équipe de direction actuelle, il a toujours obtenu des réponses et les précisions qu'il souhaitait.

M. Quignon proposera un bilan de fin d'année puisqu'il n'y a rien à cacher afin de clore ce débat.

M. Nougoum souhaite au nom des représentants du personnel enseignant, présenter une motion à ajouter au PV pour les collègues employées au service financier (en annexe).

Laure Méric représentante du personnel ATOS remercie l'initiative des enseignants.

IV Informations et Questions diverses

Impact de la pandémie sur le calendrier :

Le 4 juin et le 25 juin les représentants du personnel détaché des 3 établissements d'Arabie se sont réunis avec le COCAC et les directions respectives. La France a publié une liste de 14 pays pouvant rallier la France (dont l'Arabie ne fait pas partie). Cette liste sera mise à jour tous les 15 jours. Les jawazat ont précisé que les retours des résidents ne seront permis qu'à la fin de la pandémie et donc en cas de départ cet été, certains ne pourront peut-être pas être présents à la rentrée.

Mme Abidi précise que les enseignants souhaitent que la rentrée soit avancée d'une voire deux semaines afin d'avoir 4 semaines pour les vacances de Noël.

M. Quignon demande que l'on vote la possibilité de réunir un conseil d'établissement extraordinaire même pendant les vacances pour pouvoir adapter le calendrier en fonction du contexte qui ne cesse d'évoluer

M. Darwich précise qu'il ne connaît pas l'avis des parents sur la question du calendrier. Il demande s'il est possible de diminuer le nombre de jours travaillés (2 ou 3 semaines) sans impact sur le domaine pédagogique. Mme Abidi répond que non, cela aura forcément des répercussions pédagogiques. Il faut garder le nombre total de jours travaillés identiques. Il demande aussi que soit communiqué aux familles la possibilité que la rentrée soit avancée afin qu'elles prennent leurs dispositions pour leurs vacances.

M. Quignon indique qu'il faudra suivre la procédure de modifications de calendrier avec l'ambassade et qu'un changement de calendrier n'est possible qu'avec l'aval du poste diplomatique. M. Angibeaud acte le fait qu'il faut se donner de la souplesse pour la fixation du calendrier.

M. Quignon prévient l'ambassade afin que l'on puisse réunir un CE extraordinaire.

M. Quignon clôt la séance à 20h40.